



DIRCOFI NORD

Comité Technique Local « Suppressions d'emplois »

Mardi 12 janvier 2021

Compte rendu

Un Comité Technique Local Emplois s'est tenu ce mardi 12 janvier 2021 à la Dircofi Nord. En responsabilité et dans le respect du mandat que vous leur avez donné lors des dernières élections professionnelles, les élu.e.s CGT ont décidé d'y siéger non pas pour valider des suppressions d'emplois, comme on pourrait vous le faire croire insidieusement, mais pour, au contraire, les dénoncer avec force. Nous avons d'ailleurs été tout à fait clairs sur ce point dans notre déclaration liminaire ci-jointe en dénonçant la gestion des postes vacants ou des chaises vides, dont la seule finalité est de faciliter les suppressions de postes d'aujourd'hui et de demain. Notre revendication sur le sujet n'est pas nouvelle : arrêter l'hémorragie des suppressions d'emplois et se battre pour que chaque emploi à la Dircofi Nord soit occupé.

Nous aurions pu, par facilité, utiliser la politique de la chaise vide et laisser les mains libres à une direction qui n'attend que ça pour œuvrer tranquillement. Depuis 20 ans et chaque année, la DGFIP supprime des milliers d'emplois et nous le contestons vivement chaque année. Devons-nous boycotter tous les ans cette instance ? Nous ne le pensons pas et ç a n'a jamais été le cas. Le boycott d'un CTL ne trouve son intérêt que s'il est suivi d'actions concrètes et immédiates visant à maintenir une pression sur les décideurs. Dans le cas contraire c'est ce qu'on appelle de la COM.

Pour notre part, et compte tenu de la crise sanitaire qui détériore considérablement nos conditions de vie au travail et dont l'évolution n'augure rien de bon, nous avons décidé de siéger à ce CTL pour n'aborder, dans le cadre d'un rendez-vous de dialogue social institutionnel, que des points portant sur l'organisation quotidienne du travail des agent-es de la Dircofi Nord.

Ainsi, nous avons pu avancer sur des sujets tels que les conséquences de la massification du télé-travail, les agents en attente de télé-travail, le contrôle du Fonds de Solidarité, l'impérieuse nécessité de réactiver le réseau FFI, les marges de progrès de la direction en termes de mutualisation des bonnes pratiques...

Sur les suppressions d'emplois

Le projet de la direction vise à supprimer au 01/09/2021 les postes suivants :

- Un poste de catégorie C à la brigade de Béthune,
- Un poste de catégorie C à la brigade de Valenciennes,
- Un poste de catégorie B à la BEP (ce poste ayant été requalifié en catégorie A).
- Un poste de catégorie A de vérificateur à la brigade d'Alençon,
- Un poste de catégorie A de vérificateur à la brigade de Saint-Quentin.

Vos élu.e.s CGT ont interpellé Madame la Directrice sur son projet de destruction d'emplois. En ce qui nous concerne, aucune d'ambiguïté : soit la Directrice maintient sa position, et dans ce cas nous ne participons à aucune discussion sur le sujet, et voterons contre ; soit elle renonce, et dans ce cas elle peut compter sur le soutien de l'ensemble des agents de la DIRCOFI Nord ainsi que des élu.e.s CGT pour défendre cette position auprès de la Direction Générale. Nous étions prêts à tenir à sa disposition, un argumentaire complet et sérieux, justifiant la nécessité de maintenir, voire développer les emplois à la DIRCOFI Nord. Suite au refus de la Directrice, nous avons voté contre la suppression des emplois.

Question diverses posées par vos élu.e.s CGT

- Fonds de Solidarité (FDS) : Compte tenu du contexte sanitaire et de la situation préoccupante pour un grand nombre d'acteurs économiques, le nombre de bénéficiaires du FDS augmente sensiblement. Si nos collègues des directions locales instruisent les demandes, le contrôle des gros bénéficiaires a été confié à la DGE où une cellule a été spécifiquement créée. Pour faire face à ce nombre important de bénéficiaires, la cellule a été renforcée par des agents de la DVNI et de la DIRCOFI Ile-de-France.

Interrogée sur une éventuelle participation aux contrôles du FDS des agents de la DIRCOFI Nord, le directeur adjoint a indiqué qu'aucune demande n'avait été reçue de la centrale. Néanmoins, une réflexion a été menée dans ce sens. Si la DIRCOFI Nord était amenée à participer aux contrôles du FDS, elle s'appuierait dans un premier temps, sur une quinzaine d'agents vérificateurs dont la mission de contrôle s'effectue actuellement uniquement hors de l'entreprise.

Pour les élu.e.s CGT se posera la question des décharges pour les agents concernés.

- Réseau FFI : Vous avez été nombreux à nous interpellier sur les difficultés que vous rencontriez en matière de fiscalité internationale et plus précisément sur les AAI. Vos élu.e.s CGT avaient alors, il y a quelques mois, évoqué l'urgence de la création d'un collectif et d'un WIFIP FFI au sein de la DIRCOFI Nord. Si, depuis le 1^{er} janvier 2020, notre direction a la chance de compter dans ses rangs une Idiv experte spécialisée, nous sommes convaincus qu'un collectif et un WIFIP dédiés notamment à l'information générale des agents sera bénéfique pour tous. La direction, consciente du problème a été sensible à notre demande. En outre, un retour du parcours international, mis à jour, est envisagé. Des formations à distance avec un formateur en visio sont également envisagées.

Pour les représentants CGT le compte n'y est pas tout à fait. Certes, la crise sanitaire a beaucoup contrarié les démarches que la direction aurait pu entreprendre dans ce domaine, mais force est de constater que des interventions à distance pourraient déjà avoir eu lieu, qu'une redescende des questions posées pourraient utilement être mutualisées pour créer des synergies et faire gagner du temps à tous. La direction semble de bonne volonté sur la nécessité d'accélérer sur ce thème. Dont acte. Pour nous il faut urgemment mettre en place des opérations de communications et de formation sur la fiscalité internationale via les nouveaux canaux. En effet, la journée des vérificateurs prévue fin mars à Amiens semble bien compromise ce que nous comprenons parfaitement, mais elle ne doit pas juste être repoussée. Des alternatives fortes doivent être mises en place, il en va de la technicité des équipes de la Dircofi Nord.

- La mutualisation : Conscients que la situation actuelle, des conséquences d'un télétravail dit d'urgence, à ne pas confondre avec le télétravail conventionnel, parfois exercé à 100 % de son temps de travail et qui commence à peser sur les agents et, de formations professionnelles restreintes, vos élu.e.s CGT ont interpellé la direction sur la nécessité de développer la communication en matière de mutualisation, notamment à destination de nos nouveaux collègues, mais pas que. Cette mutualisation qui peut porter sur des éléments de procédures, sur des questions posées par un collègue d'une brigade et dont les réponses peuvent intéresser l'ensemble des

vérificateurs de notre inter-région, ou encore, sur les décisions jurisprudentielles, doit pouvoir être facilement accessible à chaque agent. Cette mutualisation existe déjà à la DIRCOFI Ile-de-France et à la DIRCOFI Est. La direction a répondu favorablement à notre demande, précisant qu'un travail en ce sens était en cours.

Les représentants de la CGT ne disent pas que rien n'est fait en la matière. Il y a sur le site de la direction un certain nombre de documents importants tel le plan type d'une proposition de rectification. Récemment, un paragraphe type sur la prorogation du délai de prescription de 2017 à intégrer aux propositions de rectification a été favorablement accueilli, tout comme un recueil de jurisprudence. C'est pour nous la bonne direction. Les nouvelles contraintes qui pèsent sur les agents issues du télétravail quasi permanent ont beaucoup amoindri le collectif de travail et les moments de discussions informelles entre collègues pour évoquer des cas particuliers. Nous avons alerté la direction sur ce fait et le rôle moteur qu'elle a à jouer pour prendre en charge une « nouvelle » forme de pilotage de ces collectifs de travail dans le but d'assurer une information descente utile et pratique aux agents. Sur ce point également la direction semble animée de bonnes intentions. Il faut maintenant maintenir de haut niveau d'exigence en produisant des contenus.

- Le télétravail : A ce jour, seule une demande de télétravail dit d'urgence était toujours en cours pour un collègue de la Madeleine. L'équipement ayant été réceptionné, notre collègue devrait pouvoir en bénéficier dès cette semaine.

Concernant le télétravail d'urgence et imposé, la limitation à 1 jour de présence hebdomadaire et pour certains zéro jour (en dehors des chefs de services), commence à peser sur le moral des agents. Vos élu.e.s CGT ont toujours demandé, dans le respect des règles sanitaires notamment de distanciation, une plus grande souplesse pour les agents qui vivent mal cette situation. Un assouplissement semble possible avec un présentiel pouvant aller jusqu'à deux jours.

Pour la CGT, le télétravail intensif induit des questionnements en termes d'ergonomie, de matériel de bureau, de siège. Nous avons anticipé ces problématiques de conditions de travail et de médecine du travail. Nous maintenons dans les instances concernées nos revendications de recensement des besoins auprès des télétravailleurs en vue de pouvoir fournir un matériel adéquat. Nous ne désespérons pas de voir ces sujets avancer.

- Outils de communication performants : Que ce soit dans le cadre d'une réunion de brigade, d'une réunion institutionnelle, d'un conseil des cadres supérieurs ou d'une réunion avec les contribuables, nous tirons tous le même constat : les outils audio et ou visio ne nous facilitent pas la tâche. Aussi, nous avons demandé à la direction de mettre à disposition des représentants du personnel mais aussi de l'ensemble des services, des outils de communication performants. La direction, consciente du problème, mène une réflexion sur le sujet. Par ailleurs, une communication sur les moyens existants (SFR Business, Go To Meeting...) va être faite très prochainement. Attention, la communication via l'outil ZOOM est interdite depuis un poste professionnel.

- Recrutement des Idiv experts Patrimonial et Fraude : Vos élu.e.s ont demandé des précisions sur les recrutements sur les postes d'Idiv experts non pourvus à ce jour. La sélection est en cours.

Bonne nouvelle ! il y aura bien un Idiv expert Patrimonial et un Idiv expert Fraude à la DIRCOFI Nord. Plusieurs candidats ont postulé. Trois pour le poste « Fraude » et quatre pour le poste « Patrimoniale ». Si leur arrivée est prévue pour le 1^{er} février 2021, la directrice évoque plutôt le 1^{er} mars 2021.

Information Directions

Une expérimentation « ALPAGE-CFIR » va débuter d'ici quelques jours et avant la fin de ce mois de janvier 2021. Elle se terminera à la fin du premier semestre 2021.

Seule la DIRCOFI Nord participera à cette expérimentation. Elle concerne CFIR, dont l'obsolescence en a agacé plus d'un.

Le périmètre de l'expérimentation portera sur les seuls rappels de TVA et rehaussements IS. Nous avons regretté l'absence de l'IR dans cette expérimentation.

Une dizaine de brigades pourrait participer à cette expérimentation pour quelques dossiers chacune.

Pour vos élu.e.s CGT, tout ce qui peut contourner l'application CFIR est le bienvenu.

En ce sens, la CGT a rappelé que l'ouverture des bases ILIAD aux versificateurs et contrôleurs des brigades est une solution adaptée aux besoins des brigades de pouvoir établir des simulations fiables sans avoir à demander aux SIP de les « sous-traiter ». Cette démarche a aussi l'avantage d'éviter du contentieux ou des recours pour de simples erreurs de calculs.

Certes, nous préférierions une application dédiée au CF qui soit opérante et fiable. Force est de constater que la DGFIP n'est pas en mesure de l'assurer pour l'instant (notamment pour l'IR).